

Règlement interne

Dispositif « Quoi de Neuf 2026 »

Objectifs

Le dispositif « Quoi de Neuf » a pour vocation d'aider les petites bibliothèques à proposer des animations culturelles variées et accessibles. L'objectif est d'attirer de nouveaux publics, de fidéliser les usagers, et de soutenir les équipes bénévoles et salariées dans la mise en place d'actions culturelles. Le dispositif permet également de faire connaître les artistes et intervenants culturels installés dans le département de l'Aude.

Jury

Un jury composé de membres de la Bibliothèque départementale se réunira en novembre 2025. Il étudiera l'ensemble des demandes afin d'assurer une répartition équilibrée des animations sur tout le territoire, en tenant compte du budget disponible.

Critères d'éligibilité

Les bibliothèques peuvent déposer une demande si :

- elles appartiennent au réseau départemental ;
- elles sont gérées par une commune de moins de 3 000 habitants.

Le jury examine chaque candidature selon plusieurs éléments :

- une priorité est donnée aux bibliothèques qui n'ont pas bénéficié du dispositif en 2024 ni en 2025 ;
- les bibliothèques ayant bénéficié d'un nombre élevé d'animations au cours des six dernières années seront examinées après les autres, afin de garantir une rotation équitable ;
- les bibliothèques qui n'ont pas transmis la fiche d'évaluation 2025 ne pourront pas être prioritaires, car ces retours sont indispensables à l'amélioration du dispositif.

Rappel ! Ce dispositif ne s'applique pas aux actions en direction des scolaires. Par conséquent, aucune animation ne pourra avoir lieu pendant le temps scolaire.